

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, Mme Christine Briffa, Mr Jérôme Cleyet, Mr. François Deboom, Mme Françoise Di Fraja, Madame Adélaïde Doco, Mme Luce Favreau, Mme Lotte Michel, Mr Serge Jacolin, Mr Jean-Guy Marengo, Mme Nicole Poch, Mr Hervé Ripert.

Etait absent non excusés : Mr Nicolas Souchon.

Etaient excusés :

Mr Laloyaux.

Mme Florence Houilet-Lefèvre qui a donné procuration à Mme Nicole Poch.

Mme Joëlle Mainetti qui a donné procuration à Mme Luce Favreau.

Mr Risso Bernard qui a donné procuration à Mm Stéphane Arnaud.

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de Mr Stéphane Oddone, secrétaire général.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h00.

Remplacement du délégué au SMZV (Syndicat Mixte de la Zone du Verdon)

Le syndicat mixte a fait remonter au maire que Nicolas Souchon qui s'était engagé à représenter la commune au SMZV (structure qui gère notamment l'enlèvement des ordures ménagères), n'a pourtant pas respecté son engagement puisqu'il n'est jamais allé faire son travail au SMZV.

Devant cette situation, le syndicat a alerté le maire au motif que notre commune n'y était donc pas représenté.

La maire propose à l'assemblée de l'autoriser à pallier à cette situation d'urgence. L'assemblée donne donc mandat au maire afin que les responsabilités de la commune soient assurées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2017 du budget général et vote du taux des impôts locaux :

En préambule, le maire a salué l'énorme travail de son secrétaire général. Il a souligné également le fait que chez nous, les fonctionnaires et les élus étaient sur un pied d'égalité et qu'à Seillons, le fonctionnement de cette équipe amenait à ce que ce soit aussi bien les élus mais aussi les fonctionnaires qui prennent des décisions politiques.

Le maire a tenu à rappeler aussi où devaient se porter les responsabilités exercées par les communes.

Il rappelle : « nous ne nous sommes pas insurgés devant la baisse des dotations de l'Etat. C'est normal de contribuer au redressement des finances publiques. Nous, on l'a fait en dégraissant la masse salariale ».

Le maire a aussi évoqué une meilleure utilisation des impôts locaux : « Nous voulons que les quartiers s'embellissent car c'est un « retour sur investissement » pour les habitants. Les impôts locaux payés par les Seillonnais doivent servir, entre autres, à améliorer leur cadre de vie ».

La capacité d'autofinancement de 674 471 euros va permettre à la municipalité d'investir.

Des travaux sont prévus pour l'aménagement du village, la réhabilitation des chemins, la création du pluvial au quartier des Essarts « pour rattraper les erreurs du passé » précise le maire.

La municipalité va aussi pouvoir attribuer 200 000 euros aux CIQ (comités d'intérêt de quartier) nouvellement constitués.

Ce budget a été adopté à la majorité moins l'abstention des 2 élus de l'opposition, tout comme sur le vote du budget annexe du service eau et assainissement.

Le maintien des taux d'imposition, lui, a fait l'unanimité.

Les impôts locaux, à Seillons, n'augmentent pas.

Le budget est approuvé à la majorité.